



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

COMMISSION DES
RESSOURCES GÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE



Directives d'application volontaire pour
la prise en compte systématique de la
biodiversité dans les politiques, programmes
et plans d'action nationaux et régionaux
relatifs à la **nutrition**



Biodiversité et nutrition

Bien utiliser la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture – y compris le large éventail de variétés et cultivars de plantes et races d'animaux divers, ainsi que d'espèces sauvages, négligées ou sous-utilisées – dans les programmes relatifs à la nutrition et à l'agriculture est un excellent moyen de lutter contre toutes les formes de malnutrition.

À sa quinzième session ordinaire, tenue en janvier 2015, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a approuvé les Directives d'application volontaire pour la prise en compte systématique de la biodiversité dans les politiques, programmes et plans d'action nationaux et régionaux relatifs à la nutrition en vue d'aider les pays à utiliser au mieux la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans leurs programmes relatifs à la nutrition. Les Directives d'application volontaire fournissent quelques exemples de la voie à suivre pour assurer une prise en compte systématique de la biodiversité en fonction des besoins et des capacités de chaque pays, selon le cas. La Commission a souligné qu'à cet effet il était important de s'appuyer sur des données scientifiques probantes et d'agir dans le respect des obligations internationales pertinentes. Les gouvernements et les parties prenantes sont encouragés, le cas échéant, à mettre en œuvre les Directives d'application volontaire.



Directives d'application volontaire pour la prise en compte systématique de la biodiversité dans les politiques, programmes et plans d'action nationaux et régionaux relatifs à la nutrition

Objectif

Les présentes Directives ont pour objet d'aider les pays à prendre systématiquement en compte la biodiversité dans tous les programmes, politiques et plans d'action nationaux et régionaux pertinents afin de lutter contre toutes les formes de malnutrition, et visent à promouvoir spécifiquement la connaissance, la conservation, la mise en valeur et l'utilisation de variétés et de cultivars de plantes et de races d'animaux utilisés pour l'alimentation, ainsi que des espèces sauvages, négligées ou sous-utilisées qui contribuent à la santé et la nutrition.

Principes

Les présentes Directives appuient le développement d'une agriculture sensible aux enjeux nutritionnels qui tienne compte de la composition en nutriments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (en particulier les variétés et les cultivars de plantes et les races d'animaux utilisés pour l'alimentation, ainsi que les espèces sauvages, négligées ou sous-utilisées) pour lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes.

Elles doivent faciliter l'élaboration de stratégies multisectorielles de renforcement de la sécurité alimentaire et de la nutrition grâce à la participation des parties prenantes à tous les niveaux, que ce soient les décideurs, les responsables politiques ou les professionnels directement concernés. Il faudra mettre en place au niveau national une structure institutionnelle adaptée, de manière à assurer la bonne mise en œuvre des Directives. Au nombre des principaux participants devront figurer les ministères et les institutions qui œuvrent dans les domaines de la nutrition, de la santé, de l'agriculture (forêts, pêches, élevage, horticulture et aquaculture), de l'enseignement, de l'environnement, du commerce, de la planification, de la lutte contre la pauvreté, de la sécurité alimentaire, du développement rural, de l'économie et des finances; les organismes des Nations Unies et autres instances internationales compétentes; les organisations de la société civile, et le secteur privé. Les spécialistes des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et de la nutrition doivent être associés au processus et le guider activement.

Pour assurer la mise en œuvre des présentes Directives, il est nécessaire de travailler avec les différentes institutions et les différents individus qui participent, à différents niveaux, à la planification et à la mise en œuvre des politiques et des programmes pertinents. Cette initiative ne devra pas faire intervenir uniquement le secteur de la santé et les programmes sur la nutrition, mais également le secteur agricole ainsi que ceux de l'environnement, de la sécurité alimentaire, de l'enseignement, du commerce, de l'économie et de la protection sociale et les acteurs concernés de ces secteurs. Les politiques et les programmes doivent se renforcer mutuellement dans tous les secteurs et



départements des pouvoirs publics et ils doivent tenir compte de la contribution potentielle de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Pour plus d'efficacité, il est essentiel de pouvoir compter avec une ferme volonté politique et une véritable prise en main, ainsi qu'une meilleure coopération entre les secteurs concernés, un renforcement des capacités et des alliances, une mobilisation des ressources et une plus grande motivation; il faudra également convaincre les institutions et les décideurs du rôle crucial que la biodiversité peut jouer, en matière de nutrition, si elle est prise en compte dans leurs politiques et programmes respectifs.

Les principes clés énoncés ci-après ont été formulés pour garantir le succès de la mise en œuvre des Directives, et il convient de les prendre en compte pendant la phase de planification:

- Recenser tous les secteurs pertinents et les objectifs de développement pour lesquels il est possible de prendre en compte des considérations relatives à la biodiversité en faveur de la nutrition, y compris les actions de suivi menées par les pays dans le sillage de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2);
- Mettre en place une structure institutionnelle, un dialogue et une coopération efficaces à tous les niveaux et définir les points d'entrée pertinents;
- Mettre en évidence les questions liées à la malnutrition et les carences en micronutriments qu'il convient de traiter;
- Élaborer un plan d'action national faisant intervenir toutes les parties prenantes pertinentes, y compris la mobilisation de ressources et l'élaboration d'un système de suivi et d'évaluation;

Les Directives sont articulées autour de trois éléments principaux:

- A** la RECHERCHE, qui consiste à améliorer la connaissance des avantages qu'il y a à utiliser différentes variétés et cultivars de plantes et races d'animaux, ainsi que les espèces sauvages, négligées ou sous-utilisées pour lutter contre la malnutrition; évaluer les possibilités offertes par la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, s'agissant de régler certains problèmes rencontrés par les pays en matière de nutrition; et combler les lacunes en matière de recherche en ce qui concerne la composition des aliments issus des différents secteurs de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris en procédant à la méta-analyse des données disponibles;
- B** la MISE EN ŒUVRE, qui consiste à réaliser des activités qui intègrent la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans les politiques, les programmes et les plans d'action nutritionnels et relatifs à la nutrition;
- C** la SENSIBILISATION, qui consiste à faire davantage prendre conscience au public et aux différentes parties prenantes de l'importance en matière de lutte contre la malnutrition d'une alimentation provenant de différents cultivars et variétés de plantes et races d'animaux, espèces sauvages, négligées ou sous-utilisées.



- Renforcer la base de données scientifiques qui montrent ce que la biodiversité peut apporter en matière de nutrition et sensibiliser l'opinion quant à l'importance de favoriser une agriculture plus sensible aux questions nutritionnelles;
- Sensibiliser l'opinion à tous les niveaux quant au rôle joué, en matière de lutte contre la malnutrition, par les variétés, cultivars de plantes et les races d'animaux, ainsi que par les espèces sauvages, négligées ou sous-utilisées, et leur composition singulière en nutriments;
- Renforcer les capacités individuelles et institutionnelles.

On trouvera ci-après des exemples de méthodologie d'intégration, selon les besoins et les capacités de chaque pays, le cas échéant. Il est entendu que ce processus doit être fondé sur des éléments scientifiques et être conforme aux obligations internationales pertinentes.

ÉLÉMENT

A

RECHERCHE

- i. Soutenir la recherche sur la teneur en nutriments des différentes variétés et cultivars de plantes et races d'animaux, ainsi que des espèces sauvages, négligées ou sous-utilisées, y compris les aliments issus des forêts et les ressources génétiques aquatiques.
 - a. Il faudra pour cela mettre en place des partenariats au niveau national et international, s'appuyer sur les bases de données existantes (par exemple FAO/INFOODS) et la littérature scientifique, générer de nouvelles données et les compiler dans des bases de données puis les analyser en vue de déterminer les différents effets de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture en matière de prévention et de traitement de la malnutrition.
 - b. La recherche devrait également contribuer à mettre en évidence les principaux problèmes de malnutrition, au niveau local ou national, qui pourraient être traités au moyen de politiques et de programmes nutritionnels ou relatifs à la nutrition, ainsi que les espèces et/ou les aliments qui, selon toute probabilité, seraient utiles pour remédier à ces problèmes.
- ii. Collaborer avec les instances régionales et internationales au financement et à l'organisation de cours régionaux sur l'élaboration de bases de données sur la composition des aliments et la biodiversité visant à recueillir des informations sur l'influence des systèmes de production, des sols, des saisons et de l'alimentation animale, et l'intégration des aliments au niveau inférieur à l'espèce (à savoir les variétés, les cultivars et les races). Il conviendrait d'accorder une attention particulière à l'analyse de la teneur en vitamines et en minéraux des aliments, notamment les produits d'origine animale, étant donné que peu de données sont encore disponibles en la matière.
- iii. Collaborer, avec les parties prenantes concernées, à l'intégration de la biodiversité dans les études sur la consommation alimentaire.
- iv. Appuyer la sélection d'espèces de plantes et d'animaux fondée sur la biodiversité existante afin d'obtenir le profil nutritionnel nécessaire pour remédier à la malnutrition existante tout en préservant des caractéristiques agricoles positives.



- v. Appuyer la recherche, en matière de systèmes de production sensibles aux questions nutritionnelles, sur le recensement, la caractérisation, la conservation, la mise en valeur et l'utilisation de variétés et de races, y compris de ressources génétiques dans les domaines des cultures, de l'élevage, des aliments issus des forêts et de ressources génétiques aquatiques potentiellement utiles pour remédier aux problèmes de malnutrition.
- vi. Réfléchir à des mécanismes susceptibles d'améliorer le système de production de semences de variétés de plantes pourvues des caractéristiques nutritionnelles voulues, afin de les inscrire dans une production à grande échelle.
- vii. Appuyer la recherche locale sur l'élaboration de systèmes de commercialisation de produits alimentaires issus de différentes races et variétés présentant les caractéristiques nutritionnelles adéquates, afin de trouver des moyens de promouvoir ces produits auprès des consommateurs.
- viii. Élaborer des mécanismes et des réglementations en faveur de la présence de la biodiversité, et ce même sur un marché particulièrement concurrentiel.
- ix. Encourager et appuyer les investissements de différents secteurs, et notamment le secteur privé et les industries alimentaires, en faveur de la recherche consacrée à la nutrition et aux bienfaits pour la santé des aliments issus de différentes variétés, cultivars et races, y compris les espèces sauvages, négligées ou sous-utilisées, et visant à produire des données et des informations. Ces activités pourraient comporter méta-analyse et études auprès des consommateurs.

ÉLÉMENT

B

MISE EN ŒUVRE

- i. Appuyer les services de vulgarisation agricole et les systèmes d'innovation agricole sensibles aux questions nutritionnelles afin de mettre en place des systèmes pour les ressources génétiques et des banques pour les variétés qui présentent des caractéristiques nutritionnelles potentiellement utiles, en collaboration avec les chercheurs au niveau national, les agriculteurs et les communautés locales. Apporter un appui de nature à renforcer les capacités de production des petits producteurs d'aliments locaux présentant des caractéristiques nutritionnelles adéquates grâce à des crédits subventionnés et à un appui technique en matière de techniques de production.
- ii. Définir et mettre en place des mécanismes visant à réintroduire et promouvoir la culture dans les jardins potagers de variétés locales/traditionnelles de fruits et légumes et, lorsque c'est possible, la gestion intégrée de jardins potagers et d'élevages piscicoles et de petits animaux. Grâce aux services de vulgarisation agricole, assurer la disponibilité de semences et de jeunes pousses de variétés à valeur nutritionnelle élevée.
- iii. Promouvoir et renforcer l'agriculture urbaine et la production de légumes locaux/traditionnels en particulier, et assurer aux groupes et aux individus intéressés un accès facile aux semences.
- iv. Promouvoir l'intégration des ressources génétiques qui présentent des caractéristiques



nutritionnelles adéquates dans les politiques et programmes agricoles de grande ampleur aux niveaux national et international, en y associant le secteur privé, notamment les semenciers.

- v. Appuyer et promouvoir des initiatives telles que les jardins potagers et les fermes scolaires pour sensibiliser les jeunes aux bienfaits d'aliments issus de certaines races et variétés, en envisageant d'institutionnaliser ces pratiques de façon à assurer leur viabilité et leur pérennité.
- vi. Promouvoir l'incorporation d'aliments issus de certaines variétés et cultivars de plantes et races d'animaux utilisés pour l'alimentation, ainsi que d'espèces sauvages, négligées ou sous-utilisées dans les activités pertinentes en matière de nutrition (par exemple: composition des aliments, directives diététiques alimentaires, éducation nutritionnelle, évaluation nutritionnelle et élaboration de politiques nutritionnelles), et dans les activités agricoles pertinentes (par exemple: recherche, sélection, sélection et production de semences et production à grande échelle).
- vii. Promouvoir des approches alimentaires fondées sur l'utilisation de différentes variétés et cultivars de plantes et races d'animaux, ainsi que d'espèces sauvages, négligées ou sous-utilisées, pour lutter contre la malnutrition.
- viii. Appuyer la mise en place d'infrastructures de commercialisation pour les aliments issus de la faune et de la flore sauvages ou pour certaines races et variétés présentant des caractéristiques nutritionnelles adéquates afin de permettre l'accès de ces aliments aux marchés, de manière qu'ils soient facilement accessibles pour la population locale.
- ix. Aligner les initiatives d'intégration avec les priorités des gouvernements, ainsi que les efforts d'intégration internationaux, par exemple ceux liés à la Convention sur la diversité biologique et à d'autres processus intergouvernementaux pertinents.

ÉLÉMENT

C

SENSIBILISATION

- i. Appuyer l'élaboration de campagnes de sensibilisation nationale¹, avec notamment la mise en place d'émissions de radio interactives sur la connaissance des aliments et d'émissions de télévision présentant les bienfaits, sur les plans de la nutrition et de la santé, d'aliments issus de variétés et cultivars de plantes et de races d'animaux divers, ainsi que d'espèces sauvages, négligées ou sous-utilisées, et leurs utilisations possibles dans les repas quotidiens.
- ii. Appuyer l'organisation, à intervalles réguliers, d'initiatives telles que des ateliers de promotion des politiques, des tables rondes et des réunions de parties prenantes afin de sensibiliser le secteur public et les décideurs à l'importance d'une alimentation provenant de variétés et cultivars de plantes et races d'animaux divers, ainsi que d'espèces sauvages, négligées ou sous-utilisées, et du rôle que joue celle-ci en faveur d'une bonne nutrition et de la sécurité alimentaire. Les secteurs liés à l'agriculture, à la santé, à l'enseignement, au développement rural, à l'environnement et aux finances sont également d'importantes cibles de ces initiatives de sensibilisation.

¹ FAO, 2011. «Let's Go Local», *Directives pour la promotion des aliments des îles du Pacifique*. Élaborées par Lois Englberger. Apia (Disponible sur : <http://www.fao.org/docrep/015/an763e/an763e00.htm>)



- iii. Organiser, en collaboration avec des partenaires tels que la FAO, les universités et les instituts de recherche ainsi que les groupes et associations d'agriculteurs, des ateliers nationaux et régionaux consacrés à la promotion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.
- iv. Étoffer le guide de la FAO sur les programmes d'enseignement nutritionnel dans les écoles primaires afin d'y ajouter l'enseignement de la biodiversité des aliments et des produits agricoles issus de systèmes alimentaires locaux/traditionnels, y compris les ressources alimentaires aquatiques et animales, leur utilisation dans les régimes alimentaires et leurs bienfaits du point de vue de la nutrition et de la santé.
- v. Promouvoir et encourager, en tant qu'outil éducatif destiné aux jeunes enfants et à l'ensemble de la population, l'insertion, en couverture des ouvrages scolaires et des cahiers, d'images de variétés de plantes et de races d'animaux locales accompagnées de messages brefs et faciles à comprendre sur leurs vertus, du point de vue de la nutrition et de la santé, et organiser des séances de cuisine et de dégustation à l'intention des enfants et de leurs parents afin de promouvoir leur intégration dans les habitudes alimentaires et les préparations culinaires.
- vi. Diffuser les résultats de la recherche au sein des communautés scientifiques œuvrant dans les domaines de la nutrition, de l'agriculture, de la santé et de l'environnement, par exemple au moyen de conférences, de sites web, d'articles scientifiques et de documents d'orientation.
- vii. Organiser des manifestations spéciales en rapport avec la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture comme des foires, des festivals ou une Journée nationale de la biodiversité et des aliments traditionnels. De nombreuses organisations mènent souvent des activités de même nature et il est possible de mettre des synergies en place en favorisant la collaboration et l'établissement de réseaux.

Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation
et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome (Italie)
www.fao.org/nr/cgrfa

cgrfa@fao.org



15248F/1/12.15

© FAO 2016